

Ils ont dit

« **L'État, prompt à déréguler la profession d'avocat**, ne saurait dans le même temps lui dicter voire lui imposer quelque principe de solidarité que ce soit » estime le groupe de travail sur l'accès au droit de la Conférence des bâtonniers (AG, 24 mars 2017).

« **Dans l'action ministérielle, il manque toujours du temps.** Sans doute d'ailleurs est-ce la marque de notre société. Faut-il alors s'étonner que nos régimes politiques se soient fait une spécialité des demi-mesures, faute de pouvoir bénéficier du recul suffisant pour penser les réformes vigoureuses ? » (J.-J. Urvoas, 18 avr. 2017).

« **La justice est l'une des clefs de voûte de nos institutions.** Elle est rendue au nom du peuple français et tire son autorité de sa nécessaire indépendance du pouvoir politique. (...) Cette campagne présidentielle a mis en lumière ce que beaucoup de commentateurs, de professionnels du droit et de démocrates signalent depuis plusieurs années déjà : une mise en cause de la fonction de la justice et un sentiment de défiance croissant vis-à-vis d'elle » (Collectif de professionnels du droit, Libération, 19 avr. 2017).

« **Elle ne se soumet ni aux calculs politiques, ni aux arrangements entre amis,** elle agit selon sa conscience » a affirmé Jean-Paul Jean, magistrat à la Cour de cassation, à propos d'Eliane Houlette, chef du parquet national financier et accusée par certains d'être aux ordres du pouvoir (Challenges, 17 avr. 2017).

Amnesty International avait demandé « une mise à l'arrêt urgente des tapis roulant d'exécutions » dans l'Arkansas où 8 personnes devaient être exécutées entre le 17 et le 27 avril ; l'organisation Human Watch Rights avait dénoncé un « déluge de mises à mort inédit dans l'histoire américaine moderne ». Une juge fédérale a suspendu la série d'exécutions prévues dans l'État de l'Arkansas (L'Express, 15 avr. 2017).

463

Jérôme Gavaudan, futur porte-parole des Ordres

Élu premier vice-président de la Conférence des bâtonniers le 27 janvier dernier, l'avocat marseillais Jérôme Gavaudan prendra ses fonctions de président en 2018.

Longue silhouette élancée, légèrement recourbée dans les locaux particulièrement exigus de la Conférence des bâtonniers, place Dauphine, une poignée de main franche et un sourire avenant. Né à Marseille il y a 52 ans, Jérôme Gavaudan est un méditerranéen pur jus.

De la Cité phocéenne dont il fût bâtonnier (2011-2012), il parle avec fougue : 2 000 avocats formant un barreau dynamique « à l'image de la ville, Cité cosmopolite », reliés par « cette alchimie marseillaise qui fait qu'il y a une forme de vivre ensemble, transcendée par la profession qui nous unit ». Au sein de ce barreau de tradition pénaliste, Jérôme Gavaudan a choisi le droit du travail. Seul juriste de sa famille, il fait son droit à Aix-en-Provence et prête serment en 1990 avant d'ouvrir son cabinet en 1997. Il s'investit très tôt dans les instances représentatives, par tradition familiale, « on nous a éduqués pour prendre des responsabilités ».

Membre du Conseil de l'Ordre à plusieurs reprises, ce fervent défenseur des Ordres est élu à la tête du barreau marseillais à 44 ans, l'année où Marseille est investie capitale européenne de la culture. L'occasion de « montrer notre savoir-faire ». Jérôme Gavaudan s'est également attaché à œuvrer au développement des relations entre les barreaux du bassin Méditerranéen, de Marseille à Tanger. Membre de « Marseille Espérance », il croit au dialogue entre les communautés et soutient la laïcité républicaine. À un niveau plus local, ce sont les Ordres qu'il défend. Ces « agents locaux » au « rôle social » qui, dans une période de grande mutation pour la profession, où s'exprime un besoin de nouveaux services de droit, se placent aux côtés des avocats pour soutenir leur développement. Élu au suffrage direct, les bâtonniers ont une relation de proximité avec leur barreau. « Il n'y a pas de contradiction entre l'ordinalité et le développement d'une activité moderne ». Dans la mouvance actuelle, Marseille a lancé en mars son Incubateur pour encourager les avocats à innover, à lancer eux-mêmes leurs plateformes.



Jérôme Gavaudan n'a pourtant jamais été élu à la Conférence des bâtonniers. Grande première : il siège, depuis 2012, au Conseil national des barreaux. L'avocat voit dans son élection « un signal fort des bâtonniers », pour montrer que CNB et Conférence des bâtonniers « travaillent ensemble ».

En 2018, ce sont ainsi 2 anciens membres du bureau du CNB qui deviendront respectivement bâtonnier du barreau de Paris (V. JCP G 2017, act. 131, portrait de M.-A. Peyron) et président de la Conférence des bâtonniers. Du jamais vu.

De quoi apaiser les tensions ? Serpent de mer pour la profession, la question de la gouvernance était au cœur de la campagne de Jérôme Gavaudan. « Si la gouvernance fonctionne mieux, les avocats seront mieux défendus » plaide celui qui entend s'investir au sein du CNB pour représenter les valeurs de l'ordinalité et des cabinets de Province. Tout en martelant « C'est au CNB que les choses doivent se dénouer, il n'y a qu'une instance nationale représentative de la profession. Mais on n'empêchera pas les avocats de s'exprimer par la voix des Ordres et des bâtonniers ».

En cette période électorale, chacun est dans l'expectative. Seule certitude, pour peser davantage, les avocats devront unir leurs voix. La Conférence des bâtonniers s'est mise en ordre de bataille sous l'impulsion du président Yves Mahiu sur les sujets les plus sensibles : accès au droit et carte judiciaire. Sur le premier thème : 10 propositions votées en assemblée statutaire ont été envoyées à chacun des candidats. La Conférence a également créé une commission de travail pour anticiper les problématiques liées à d'éventuelles suppressions de juridictions. « Avec le numérique, on voit bien le risque de la disparition de la postulation. La question se pose de l'accompagnement des avocats qui gagnent ainsi leur vie ».

Dans un style différent de celui de son prédécesseur, Jérôme Gavaudan a la force de conviction d'un futur porte-parole.

FLORENCE CREUX-THOMAS